

<p style="text-align: center;">ETABLIR UN PARTENARIAT GLOBAL SUR LES FORETS DES PAYS EN DEVELOPPEMENT : NOTE DE CONCEPT SUR LA REUNION DE PARIS SUR LES FORETS – 11 MARS 2010</p>
--

Pourquoi des réunions sur les forêts tropicales ?

Contexte

Au cours des négociations sous la Convention climat, des progrès considérables ont été réalisés sur la question de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD-plus), grâce notamment à l'invitation du Plan d'action de Bali à des actions précoces et à la décision de la CdP15, à Copenhague, relative aux orientations méthodologiques pour les activités liées à REDD-plus. Les négociations sur le mécanisme REDD-plus sont même passées tout près d'un accord complet.

L'accord de Copenhague reconnaît qu'« il est nécessaire de fournir des incitations positives pour de telles actions à travers **l'établissement immédiat d'un mécanisme REDD-plus** pour activer la mobilisation des ressources financières des pays développés ».

L'accord prévoit également que les pays développés s'engagent à fournir des financements précoces pour la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement à hauteur de 30 milliards de dollars sur la période 2010-2012. Dans ce cadre, l'Australie, les Etats Unis, la France, le Japon, la Norvège et le Royaume Uni ont annoncé qu'ils affecteraient près de **3,5 milliards de dollars** à la lutte contre la déforestation dans les pays en développement sur la période 2010-2012.

Sur la route de Copenhague vers la COP16 au Mexique et au-delà, un partenariat global pourrait être établi pour aider les pays en développement à réduire la déforestation et la dégradation des forêts. Une impulsion politique doit venir démarrer la mise en œuvre et orienter les débats techniques. Dans ce contexte, et en consultations avec un large éventail de pays en développement et de pays développés, **la France et la Norvège** vont convoquer deux réunions pour faciliter un processus ouvert et transparent vers cet objectif partagé. **La première aura lieu à Paris le 11 mars et la seconde à Oslo quelques mois plus tard.**

Objectifs

L'objectif est de **faciliter la mise en place d'un arrangement partenarial intérimaire pour REDD-plus**. Le partenariat coordonnerait la mise en œuvre d'actions et de financements précoces pour la forêt et le climat, comme annoncé à Copenhague, d'une manière efficace et opérationnelle. Il pourrait s'intégrer à l'architecture globale de l'action dans le domaine du climat aux termes de la CCNUCC si les Parties le jugent opportun.

Un aspect fondamental de **l'arrangement partenarial intérimaire pour REDD-plus serait le soutien à la préparation et au renforcement des capacités, en particulier pour le suivi, la notification et la vérification (MRV)** des actions d'atténuation dans les pays en développement, tout en promouvant des activités de démonstration axées sur les résultats,

dans le respect des orientations données par la CCNUCC. Les expériences acquises grâce au partenariat constitueraient une réelle avancée pour la négociation du futur régime en matière de climat.

Un débat ministériel est également nécessaire pour **faire progresser la négociation sur le futur mécanisme REDD-plus dans le cadre de la CCNUCC**, en consolidant les acquis de la négociation et, sur cette base, en faisant converger les visions des ministres sur les grandes lignes de ce mécanisme.

Les objectifs de la réunion de Paris

La réunion de Paris est une réunion politique qui doit aider à rendre opérationnel le volet forestier de l'accord de Copenhague et à faciliter sa mise en œuvre sur une base partagée et collaborative.

La réunion de Paris vise à faire avancer l'initiative mondiale de lutte contre la déforestation :

- 1) En renforçant et si possible en amplifiant les annonces de financement précoce faites à Copenhague,
- 2) En étudiant la meilleure façon d'établir un arrangement partenarial intérimaire pour REDD-plus qui assure une coordination efficace des actions et des financements précoces (*fast-start*) entre les différents pays,
- 3) En consolidant les acquis de la négociation et en faisant converger, sur cette base, les visions des ministres sur les grandes lignes du mécanisme REDD-plus.